



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-124 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL
ASSOCIATION DES ARTISANS DU LIBOURNAIS : SUBVENTION 2016

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

La Cali, dans le cadre de ses compétences en matière d'actions et de développement économique, souhaite poursuivre à la fois son partenariat actif avec les artisans et sa politique de promotion et de soutien aux métiers de l'artisanat. Dans ce but, un partenariat existe depuis plusieurs années entre La Cali et cette association.

L'AAL est une association comptant environ 80 adhérents répartis sur l'arrondissement de Libourne et dont les membres sont essentiellement des artisans du bâtiment (carreleurs, menuisiers, maçons, électriciens, plombiers, couvreurs...), des métiers de bouche (charcutiers, traiteurs...) et des services (coiffeurs, esthéticiennes...). Ce partenariat, formalisé par une convention, vise à participer à l'animation économique du territoire et cela se traduit notamment pour l'AAL par :

- L'animation du tissu artisanal ;
- La réalisation un programme de manifestations sur le territoire de La Cali ;
- La promotion de l'apprentissage ;
- La valorisation des métiers de l'artisanat.

De plus, avec la mise en œuvre de la politique de rénovation de l'habitat et notamment le Programme d'Intérêt Général (PIG) « habitat durable », l'AAL est un partenaire clé dans la mobilisation des artisans.

L'AAL sollicite pour l'année 2016 l'attribution d'une subvention permettant à cette association de mener à bien ces différentes actions : les manifestations de récompense aux artisans et apprentis, des réunions d'information aux artisans, des bulletins d'informations aux artisans, des événements divers.

Vu la convention liée à la délibération n°11.07.107 du 1^{er} juillet 2011 entre la Communauté de Communes du Nord Libournais et l'Association Artisanale du Libournais,
 Vu l'avenant n°1 lié à la délibération n°12.09.129 du 28 septembre 2012,
 Vu l'avenant n°2 lié à la délibération n°13.05.70 du 16 mai 2013,
 Vu l'avenant n°3 lié à la délibération n°14.05.112 du 26 mai 2014,
 Vu l'avenant n°4 lié à la délibération n° 15.09.119 du 22 septembre 2015

Vu la demande de l'AAL du 4 janvier 2016 présentant son programme d'actions pour 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 8 000 € à l'Association Artisanale du Libournais ;
- signer l'avenant de convention afférent.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 - fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_125-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-125 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

FRAPPE 2 : ACQUISITION DES DÉLAISSÉS D'ASF

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali a choisi de structurer une offre multi-site de Parcs d'Activités Économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, de Libourne à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Parmi cette offre multi-site, le Parc d'Activités de Frappe à Saint Denis de Pile constitue une offre foncière économique de qualité adaptée entre autres aux Très Petites Entreprises (TPE). La première tranche de 4 hectares est aujourd'hui quasiment totalement commercialisée (un lot restant à commercialiser). Elle compte 7 entreprises représentant une quarantaine d'emplois environ dont une quinzaine de créations nettes depuis la création de la zone. Les prochaines implantations prévues fin 2016 (THP et AGUR) devraient permettre à la fois le transfert immédiat d'environ une vingtaine de salariés et des perspectives de croissance pour ces entreprises.

Ainsi, l'extension du Parc d'Activités de Frappe sur une superficie d'environ 5 ha supplémentaires constitue une opportunité et un potentiel de développement important pour les entreprises. La plupart du foncier est aujourd'hui maîtrisé par La Cali. Néanmoins, quelques délaissés de voirie (581 m²) appartiennent encore aux Autoroutes du Sud de la France (ASF) et leurs acquisitions sont nécessaires pour réaliser le futur aménagement du Parc d'Activités.

Après négociation avec les ASF, il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes pour un montant total de 8 530 € correspondant au prix d'acquisition initial réalisé par les ASF (14,68 € le m²) :

Section	Parcelle	superficie en m ²	Propriétaire
XA	262	76	ASF
XA	263	85	
XA	171	312	
XA	369	76	
XA	291	32	
TOTAL		581	

Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles XA 262, 263, 171, 369 et 281 m² représentant 581 m² pour un montant de 8 530 €
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : BA FRAPPE – 6015 « terrains à aménager »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_126-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-126 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADA , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL**AVIS DE LA CALI SUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE LIBOURNE**

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Vu les articles L581-14 à L581-14-3 du Code de l'environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité de la ville de Libourne du 16 décembre 1993,

Vu la délibération du 11 février 2014 de la commune de Libourne qui a engagé la révision de son Règlement Local de Publicité,

Vu la délibération du 28 juin 2016 de la commune de Libourne concernant l'arrêt de son projet de son Règlement Local de Publicité

Conformément aux articles L121-4, L123-8 et R153-4 du Code de l'urbanisme, La Cali est consultée afin de rendre un avis sur le Règlement Local de Publicité de la commune de Libourne en qualité de Personne Publique Associée dans un délai de 3 mois à compter de la réception en date du 11 juillet 2016 du projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est le document de planification qui régit la publicité, les enseignes et les préenseignes sur le territoire communal. C'est aussi un outil opérationnel pour la collectivité, les particuliers et les professionnels qui s'y réfèrent.

Le RLP est établi conformément aux objectifs qui figurent dans les dispositions législatives du code de l'environnement que sont la protection du cadre de vie, la prévention des nuisances visuelles et la réduction des consommations énergétiques.

Sur la base d'un diagnostic du territoire communal, une analyse des dispositifs existants, des projets d'urbanisme et d'aménagement en cours et d'une concertation avec les particuliers, les professionnels, les acteurs économiques et les associations, le RLP de la ville de Libourne prescrit un découpage par secteurs qui régit la publicité, les enseignes et les préenseignes en fonction des enjeux de visibilité des commerces, de développement économique, de préservation et de valorisation du patrimoine et des paysages.

A ce titre, le régime de la publicité et des enseignes applicable dans chacune de ces zones permet de valoriser l'image de la commune, en préservant le patrimoine architectural de la bastide et le paysage des vignobles, tout en encadrant la concentration de la publicité et des enseignes dans les secteurs commerciaux. Le RLP s'inscrit en cohérence avec la démarche du projet urbain Libourne 2025 et les documents d'urbanisme (PLU, AVAP).

Le RLP permettant d'adapter au contexte local les dispositions nationales prévues par la loi, une réflexion pourrait être menée pour étudier l'opportunité de mettre en cohérence la réglementation en matière de publicité, d'enseignes et de préenseignes à l'échelle intercommunale.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire donne un avis favorable au projet de RLP de la ville de Libourne.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais